



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 FÉVRIER 2025 à 20 heures**

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2025

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Wilfried RIBÉRAUD, 2^o Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3^o Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY – Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE , Conseillers Municipaux

EXCUSÉE: Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Edith NAUZE est nommée Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

I ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À DÉMISSION (DELIB_2025_1)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Marie-Noëlle LAUBA, Première Adjointe, a souhaité se démettre de ses fonctions d'Adjointe au Maire.

Monsieur le Préfet a notifié son acceptation par courrier du 24 janvier 2025 reçu le 30 janvier 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir à 3 le nombre d'Adjoints, de pourvoir au remplacement du poste de Premier Adjoint laissé vacant et que l'Adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau le premier rang.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Premier Adjoint, au scrutin secret, à la majorité absolue.

Monsieur Wilfried RIBÉRAUD et Madame Nicole DUFOSSÉ sont nommés assesseurs.

Madame le Maire fait appel à candidature. Madame Annick SAMSON propose sa candidature.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

nombre de bulletins blancs et nuls : 1

nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Madame Annick SAMSON a obtenu 8 voix, elle est proclamée élue Première Adjointe et installée dans ses fonctions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Madame Annick SAMSON :

- Conseillère Communautaire Suppléante à la CALI. (DELIB_2025_1_2)

- Présidente des commissions finances, vie municipale (associations, sport – suivi des chantiers), éducation – jeunesse - Conseil Municipal des Enfants – séniors, ressources humaines – suivi du personnel et de l'administratif, communication, gestion du foyer rural. (DELIB_2025_1_3)

- membre des commissions sécurité-urbanisme, services techniques.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la nouvelle fonction de Madame SAMSON ne lui permet plus de présider la Commission de Contrôle pour la révision des listes électorales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Edith NAUZE, Présidente de la Commission de Contrôle pour la révision des listes électorales. (DELIB_2025_1_4)

II ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AU SDEEG ET EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT (DELIB_2025_2)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que de nouvelles communes souhaitent rejoindre le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de et l'extension du périmètre du Syndicat.

III CRÉANCE ÉTEINTE (DELIB_2025_3)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de notre Service de Gestion Comptable relative à l'annulation d'une créance pour un montant de 270 € (location foyer de 2022). Cette demande fait suite à une décision juridique extérieure définitive qui s'oppose à toute action en recouvrement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'annulation de cette créance pour un montant de 270 €, somme qui sera portée au budget 2025.

IV INSTAURATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES (DELIB_2025_4)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la délibération relative aux heures complémentaires et supplémentaires ne précise pas la liste des emplois susceptibles de réaliser des heures supplémentaires ou complémentaires.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la nouvelle délibération dont le projet a été accepté par le Comité Social du Centre de Gestion et qui précise :

- que les heures effectuées par les agents à temps non complet en dépassement de leur temps de travail sont des heures complémentaires,
- qu'au delà de 35 heures, pour les agents à temps complet et non complet, ce sont des heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois,
- que ces heures complémentaires et supplémentaires sont faites à la demande expresse du supérieur hiérarchique et concernent tous les agents de catégorie C et B.

V RENOUVELLEMENT CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES (DELIB_2025_5)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le contrat de prestations de services avec le Cabinet Avis Conseils pour les travaux de voirie.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

VI QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Ombrière photovoltaïque

L'entreprise CITEOS a donc été retenue dans le cadre d'un nouveau marché. Le planning des travaux nous sera présenté par le nouveau prestataire mi-février.

Identification des Zones d'Accélérations des Énergies Renouvelables (ZAE nR)

Les zones du Pic et du Bardou n'ont pas été retenues en raison de leur situation en zone forestière.

Emprunt de 20 000 €

En complément de notre ligne de trésorerie de 20 000 €, un emprunt de 20 000 € a été souscrit sur deux ans, au taux de 3,51 % pour pallier le manque de subvention et leur versement tardif après les travaux.

PLUI – HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacement)

Le PLUI HD de la CALI sera soumis au vote lors du Conseil Communautaire du 12 février. Les communes devront le valider avant le 20 avril 2025.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 mars 2025 pour le vote du budget et le PLUI-HD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

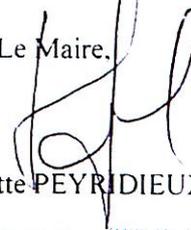
La Secrétaire de Séance



Edith NAUZE



Le Maire,



Paquerette PEYRIDIEUX